



CHEMINOTS EN LUTTE

Au-delà de la lutte des cheminots notre assemblée générale apporte son soutien à l'ensemble des secteurs en lutte et qui ne cesse de s'élargir : à l'image des actions dans la santé, les finances, dans l'énergie et le commerce et dans bien d'autres secteurs.



QUAND « CONGÉS » NE VEUT PAS DIRE « VACANCES »

Difficile combat que celui pour le droit aux vacances pour tous quand certains ont besoin d'un logement ou de biens vitaux. Pourtant le départ en vacances n'est pas un luxe. Il relève tout à la fois d'une nécessité pour les personnes et de leur inclusion sociale.

Les 70 ans du Centre de formation CGT Benoît Frachon



Dévoilement de la fresque sur le mur du théâtre

C'est sous le signe de la culture que le Centre Benoît Frachon à Courcelle a fêté ses 70 ans en présence de très nombreux camarades le 19 juin dernier. Après la projection du film documentaire d'Yves Gaonach sur le centre de formation, les comédiens Clémentine et Yannick Pasgrimaud, accompagnés de François Hégron à la guitare, ont interprété la pièce de théâtre de Ricardo Montserrat "Gif sur Cégète".

Après un rappel sur l'histoire du centre, Alain Pilloux, son directeur, a donné la parole à Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT, suivi après son discours de l'inauguration de la fresque murale de Jean-Luc Celce. Tous ont ensuite été conviés à l'apéritif fraternel.

Après le dîner, nombreux ont été ceux qui se sont retrouvés à la soirée musicale avec le groupe "After in Paris" et ses musiciens, Claire Michael, Patrick Chartol, Jean-Michel Vallet, Antony Mante, Pierre Maindive, Luis Manresa. Un CD, dont la direction artistique a été assurée par Lionel Charvin, responsable pédagogique et culturel du centre, a été produit et édité à cette occasion par le centre de formation CGT Benoît Frachon. □

Enjeux et défis de la digitalisation de l'économie

TABLE RONDE. La Fédération CGT des Sociétés d'Etudes a organisé le 14 juin 2018 une table ronde sur la place croissante des machines, logiciels et autres algorithmes, dans la sphère de production, qui remodèle en profondeur la manière dont le travail est organisé. Comprendre pour transformer c'est l'objet du débat animé par Noël Lechat, avec la participation de Frédéric Boccara, Maître de conférences à l'Université Paris XIII et Michel Husson, statisticien et économiste à l'Institut de Recherches Economiques et Sociales.

Selon Michel Husson, la transition numérique, c'est l'économie de plateformes et de réseaux, l'internet des objets, une capitalisation boursoière extravagante, avec trois impacts : sur l'emploi, sur l'organisation du travail, sur la division internationale de l'em-

ploi. L'intelligence artificielle remplace les contacts humains et déshumanise les rapports sociaux et de production. Frédéric Boccara préfère la révolution informationnelle avec l'idée de potentiel, mais pas de transition. Le problème, c'est la domination de la rentabilité financière

et de la logique capitaliste, la baisse du coût du travail et la surexploitation.

Destruction de l'emploi et transformation : disparition massive d'emplois ou stagnation séculaire, une évidence, des postes vont disparaître. La réduction du temps de travail et

la formation deviennent fondamentales. Déconnexion entre secteur productif et non productif. Travail non rémunéré en dehors du temps de travail et transfert du travail sur les clientèles.

Organisation du travail, intensification, individualisation : destruction de la coopération entre travailleurs, risque d'hypertaylorisme. Volonté de casser le collectif de travail, risques psychosociaux.

Logique d'émancipation et numérique : Libérer les travailleurs ou produire des dividendes, dénoncer le coût du capital et le manque d'investissement. La réduction du temps de travail doit permettre sa réorganisation. **Ch.M**

ÉNERVÉ !



Fermeture inacceptable de bureaux de poste

La volonté des responsables de la Poste de fermer six bureaux à Grenoble, pratiquement la moitié, s'inscrit dans les orientations politiques du groupe la Poste et des gouvernements successifs.

Ils veulent casser le service public postal, marchandiser les activités de communication, de distribution du courrier, de gestion des CCP et l'épargne populaire pour transformer la poste en un groupe capitaliste comme les autres. En treize ans, cent mille emplois ont été supprimés, des centaines de bureaux de Poste ont été fermés et on a restructuré à tout va dans les centres de tri, les centres financiers et les directions départementales.

Les grands perdants de cette politique, ce sont

d'abord les usagers, particulièrement les personnes âgées, celles à mobilité réduite, les commerçants, les précaires qui subissent une baisse de la qualité de service et une hausse des tarifs. Les salariés de la Poste, quant à eux, subissent des conditions de travail dégradées, une mise en concurrence permanente.

Le collectif « j'aime ma Poste à Grenoble », composé de citoyen.nes, militant.es associatifs et du PCF, des syndicats CGT et SUD, mène un combat remarquable contre la fermeture des bureaux de poste. Si deux bureaux viennent d'être fermés, le combat continue pour la défense du service public postal.

Ch.M.

Plusieurs brochures sont téléchargeables sur le site : www.soc-etudes.cgt.fr

Le numérique au service des salarié-e-s et non du capital, NUM 1, février 2017...

Face à la société du numérique, nos données personnelles sont-elles suffisamment protégées ? NUM 6, janvier 2018, CR.

Journée d'études organisée par INDECOSA-CGT le 28 juin 2017.

LES ASSOCIATIONS TISSENT DU LIEN SOCIAL



Comme d'autres associations, Indécosa-CGT, avec ses quelques 200 permanences, accompagne au quotidien les usagers des services publics du logement, des transports, de la santé... et les consommateurs pour leur défense individuelle ou collective dans leurs litiges avec les entreprises. Les

associations, tel que défini dans la loi de 1901, assurent des services complémentaires au service public qui se révèlent indispensables tant dans les territoires ruraux que périurbains. Leur investissement est précieux pour la société toute entière. Le monde associatif, c'est plus d'un million d'organisations, 14 millions de bénévoles et 2 millions d'emplois. Pour répondre à cet engagement citoyen, l'appui de l'état est vital pour financer, accompagner, et assurer la consolidation de tout cet investissement.

Pourtant, d'année en année, les objectifs de financement ont changé avec une quasi disparition des subventions dédiées

“ Le monde associatif, c'est plus d'1 million d'organisations, 14 millions de bénévoles, 2 millions de salariés ”

au fonctionnement des structures, pour se focaliser sur des subventions sur projets. Mais un projet est porté par une structure (des lieux, des salariés...), il reste donc essentiel que le cadre qui l'a fait naître puisse toujours être soutenu dans son fonctionnement. De même, les conventions annuelles plutôt que pluriannuelles ne permettent pas aux associations de se projeter sur du moyen

terme et de pérenniser des emplois.

Les associations tissent le lien social indispensable à la nation. Elles font ce que l'Etat ne peut faire seul le plus souvent. La grande volonté de leur engagement peut compenser leurs faibles moyens mais certainement pas à long terme.

Si leur survie est engagée, avec elle aussi les réponses, les services, l'expertise, la défense individuelle et collective...

Et dans un temps où les relations sont distancées entre commerce et consommateurs et où les usagers sont devenus des clients, où les réclamations ou médiations sont dématérialisées... les associations restent souvent les seuls lieux de recours accessibles et notamment aux plus faibles et plus démunis.

Notre vigilance et notre volonté de défendre mais surtout de pérenniser nos associations de défense des consommateurs sont plus que jamais sollicitées.

Solange Fasoli, secrétaire nationale

ACTUALITÉS	P.2
Les 70 ans du centre de formation Benoît Franchon	
Energé : fermeture inacceptable de bureaux de poste	
NATIONAL	P.4
Loi Elan : comme un avion sans aile, comme un élan sans bois	
Communiqué de presse : soutien aux cheminots en lutte	
TERRITOIRES	P.6
Landes : l'eau c'est la vie, la pollution, ça suffit	
Ain : une AG axée sur le logement social	
CTRC	P.7
La pérennité des CTCR menacée par le gouvernement	
DOSSIER	P.8
Quand «Congés» ne veut pas dire «vacances»	
AUTREMENT	P.13
Les semences paysannes enfin autorisées	
CULTURE	P.14
Les politiques du logement en France	
Les conditions du logement en France	
Déserts urbains : les villes meurent aussi	
PRATIQUE	P.15
Vacances : quelles aides pour partir ?	

AGENDA

Juillet

- 1^{er} Journée mondiale du naturisme
- 4 Bureau national
- 21 Journée mondiale de la malbouffe

Août

- 5 Journée internationale de l'éducation
- À partir du 15 50 journées des oubliés des vacances (JOV) sont organisées dans toute la France par le Secours Populaire Français
- 19 Journée mondiale de l'aide humanitaire
- 23 Bureau national
- 2018 Année européenne du patrimoine culturel

“ Vous trouverez aussi nos articles dans le journal «ENSEMBLE» des syndiqués de la CGT et dans le magazine «VIE NOUVELLE» de l'Union confédérale des retraités CGT ”

Information Indecosa. Case 1-1. 263, rue de Paris- 93516 Montreuil CE-DEX • Tél. : 01 55 82 84 05 • Fax : 01 48 18 84 82 • email : indecosa@cgt.fr • Site : www.indecosa.cgt.fr • Directeur de la publication : Martine Sellier • Rédacteur en chef : Christian Méchain • Comité de rédaction : Lucien Bertin, Marie-Christine Dabrowski, Muriel Duenas, Solange Fasoli, Arnaud Faucon, Bernard Grandviennot, Christian Méchain • Rédaction dossier : Michèle Berzosa • Conception, réalisation et iconographie : Pascale Lecomte. Bimestriel imprimé et routé par Rivet Presse Edition, 87000 Limoges • Prix de vente : 5 euros au numéro. 6 numéros par abonnement annuel : 30 euros • N° de commission paritaire : 0420 G 86486. Imprimé sur papier recyclé.



Comme un avion sans aile, comme un élan sans bois

LOI ELAN. Lors du conseil des ministres du 4 avril, le gouvernement a présenté son projet de loi dit ELAN sur le logement. Le projet comporte 2 parties essentielles. L'une qui concerne les HLM, sera présentée devant le Parlement, l'autre qui sera adoptée par ordonnances, est relative à des mesures d'aide à la construction. L'ensemble est un projet libéral décomplexé.

Le gouvernement, dans le cadre de la loi de finances 2018 à travers l'adoption de mesures anticipées a, comme on le sait, tapé dans les caisses des bailleurs HLM en leur imposant la baisse des APL compensée par des baisses de loyer (RLS) pour rendre la chose indolore aux locataires. Cela a pour conséquence la fragilisation des plus petits bailleurs (ceux qui logent les populations à plus faibles revenus avec le plus d'APL), qui perdent ainsi leurs possibilités de financements propres, ce qui a provoqué un tollé dans le milieu du logement social.

Les mesures annoncées cette fois-ci n'ont d'autre but que de «résoudre» cette difficulté. Les bailleurs vont devoir vendre une partie de leurs logements, avec un objectif de 40 000 par an (contre 8 000 aujourd'hui). Ils sont ainsi censés retrouver des fonds propres. Ils devront aussi se regrouper, d'ici 2021, quand ils seront en dessous de la barre de 15 000 logements.

Locataires oubliés

Mais les locataires dans cette histoire sont complètement oubliés. Quel logement un bailleur peut-il vendre ? Celui qui est bien situé et pour lequel le locataire aura les moyens d'investir. Pas celui dans une cité, dont aucun propriétaire ne voudra. Bref, la vente des logements HLM est un leurre qui ne va pas empêcher la fragilisation des bailleurs, bien au contraire, ce qui retombera sur les locataires les plus précaires.

De même, en ce qui concerne le regroupement des bailleurs. Ceux qui auront le plus de locataires avec APL seront les plus touchés par la baisse des allocations et devront donc être absorbés par des bailleurs plus solides financièrement. Cette concentration ne se fera pas au bénéfice des locataires qui seront encore plus éloignés des centres de décisions. Ce ne sera qu'une opération financière de plus, une opération de concentration capitalistique des bailleurs qui de sociaux n'auront plus que le nom.

Promoteurs choyés

L'autre versant du projet de loi ELAN c'est l'aide à la construction. Pas de surprise, les mesures proposées rencontrent l'assentiment des responsables de la filière béton ainsi que des promoteurs immobiliers. Après l'abattement fiscal obtenu par les propriétaires de terrains qui vendraient d'ici la fin 2019 dans les zones «tendues» (les grandes villes) la loi propose de simplifier les normes de construction, limiter les recours



des riverains contre les opérations immobilières, la fin de l'accessibilité universelle pour les personnes handicapées sur toute nouvelle construction. On passerait dans ce dernier cas de 100 % à 10 % à peine. Quel recul assumé !

Enfin, à côté de mesures anti Airbnb, le projet de loi gouvernemental crée le bail «mobilité» d'une durée de 1 à 10 mois, qui remplacera le bail de 3 ou 6 ans et qui va permettre la normalisation de la précarité pour le plus grand profit des propriétaires.

On est bien loin d'un début de commencement de résorption de la crise du logement. Mais manifestement le gouvernement s'en moque. Il n'a pas été mis en place pour cela. □

Jean-Jacques Neyhouser, secrétaire national

La vente des logements HLM est un leurre qui ne va pas empêcher la fragilisation des bailleurs, bien au contraire, ce qui retombera sur les locataires les plus précaires.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SOUTIEN AUX CHEMINOTS EN LUTTE

Les délégué.es d'INDECOSA-CGT réuni.es en assemblée générale nationale les 20 et 21 juin 2018 apportent tout leur soutien aux cheminots en lutte depuis plus de trente jours pour la défense du service public. Leurs actions pour le maintien et le développement d'un véritable service public des transports permettront un maillage sur l'ensemble du territoire afin d'éviter les déserts ruraux. Aujourd'hui le gouvernement balaye d'un revers de main les propositions émanant de l'intersyndicale qui permettraient une adaptation aux besoins des usagers. Nous sommes face à des choix politiques qui conduisent à amplifier tous les problèmes connus en matière d'environnement et de climat. Choix qui vont exclure un peu plus les populations fragiles. Aussi, nous invitons les élus, les usagers, les citoyens à continuer la mobilisation pour s'opposer

à cette politique de régression sociale et environnementale. Les gouvernements successifs n'ont eu de cesse de répondre aux ordres de l'Europe, en particulier sur l'ouverture à la concurrence des services publics. Tout cela au détriment du bien commun que représentent les services publics. Au-delà de la lutte des cheminots notre assemblée générale apporte son soutien à l'ensemble des secteurs en lutte et qui ne cesse de s'élargir : à l'image des actions dans la santé, les finances, dans l'énergie et le commerce et dans bien d'autres secteurs. Les représentant.es des associations d'INDECOSA-CGT seront toujours dans les luttes aux cotés des salariés. Oui ! un véritable service public de qualité avec des associations de consommateurs et d'usagers est possible. Tout est un choix politique.

Courcelle 21 juin 2018

SANTÉ ■ HÔPITAUX DE PROXIMITÉ

Le Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie veut multiplier les hôpitaux de proximité ! Big bang dans le monde de la santé ! Alors que le gouvernement actuel poursuit les politiques sanitaires qui visaient au regroupement des hôpitaux dans des groupements hospitaliers de territoire (GHT), le Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie (HCAAM), où siègent partenaires sociaux et personnalités, devrait rendre à l'exécutif un rapport détonant sur l'aménagement sanitaire. Il préconise, a contrario de la tendance actuelle, de créer des établissements de santé de proximité, au nombre de 600. Le HCAAM les surnomme « établissements communautaires ». Le rapport du HCAAM formule également moult propositions, qui ont trait aussi bien à la formation des médecins qu'à la coopération des professionnels de santé dans les territoires de santé. Cgt.fr, 6 juin 2018

AIDES SOCIALES ■ LA FACE CACHÉE DU NON-RECOURS

Le 29 mai, le ministre des comptes publics, Gérard Darmanin, estimait qu'il y a trop d'aides sociales en France, distinguant les aides sociales utiles pour les « gens qui sont cassés par la vie »... des aides sociales qui entretiennent l'inactivité. Le 12 juin, Emmanuel Macron indiquait dans une vidéo qu'« on met trop de pognon, on déresponsabilise et on est dans le curatif ». Ces deux interventions dénotent une incompréhension profonde de notre protection sociale qui

visait à sécuriser les parcours de vie par des mécanismes d'assurance [...] et de solidarité. [...] Le défi auquel fait face l'action publique n'est pas, en définitive, celui des méfaits de l'assistance mais celui du non-recours aux droits et aux services. [...] Loin des clichés de la fraude sociale, ce que montrent les travaux sur le non-recours, ce sont des montants élevés d'allocations non perçues. Ainsi, aux 5 milliards de coûts de la prime d'activité, on peut opposer les 5 milliards d'« économies » réalisés par les non-demandes de RSA. Extraits de Elvire Bornand, The Conversation France, 14 juin 2018

ENVIRONNEMENT ■ ALERTE SUR LES FONGICIDES SDHI

Lancée par un collectif de chercheurs, l'alerte sur les dangers des fongicides de type SDHI (inhibiteurs de la succinate déshydrogénase)* ne semble pas inquiéter outre mesure les autorités sanitaires. Massivement utilisées en agriculture pour détruire les moisissures, ces substances se retrouvent dans beaucoup de nos aliments ; or, ces chercheurs les accusent d'être responsables de certains cancers. Ils appellent à « suspendre l'utilisation (du SDHI) tant qu'une estimation des dangers et des risques n'aura pas été réalisée par des organismes publics indépendants. » Suite à cette annonce, l'Agence nationale de sécurité des aliments a constitué un groupe d'expertise collective indépendant. Mais sans évoquer une quelconque suspension à court terme. Et de l'autre côté, elle a confirmé que la demande de financement du collectif pour continuer à travailler sur les dangers de ces fongicides n'avait pas été retenue... 60 millions de consommateurs, juin 2018. *Le blocage de cette enzyme est très dangereux pour l'homme.

SANTÉ ■ SOLIDARITÉ AVEC LE DR JULIEN BLAIN

INDECOSA-CGT soutient le médecin exerçant dans le Val-d'Oise dans sa défense contre la Caisse primaire d'assurance maladie. Cette dernière attaque le généraliste pour la raison qu'il ne prescrit pas de médicaments génériques. Ayant constaté plusieurs accidents, parfois très graves, chez certains de ses patients après leur avoir administré des génériques, Julien Blain a opté pour la mention NS sur ces ordonnances. NS comme « non substituable ». Il était convoqué le 27 juin au tribunal des affaires de Sécurité sociale de Pontoise. Julien Blain a été l'invité de l'association lors de plusieurs tables rondes sur les médicaments.

Landes : l'eau c'est la vie, la pollution ça suffit !

PÉTITION. Une audience a été obtenue auprès de la préfecture de Mont de Marsan jeudi 24 mai 2018 afin d'interpeller les pouvoirs publics sur la qualité de l'eau dans le département des Landes et déposer les 3 322 pétitions recueillies.

Parmi les signataires se trouvent l'ancien président du SYDEC, M. Pinatel, des élus qui l'accompagnaient lors de la journée mondiale de l'eau le 22 mars 2017 à Mugron ainsi que Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT. Nous nous sommes donnés rendez-vous au café le Renoir afin de préparer l'audience. Étaient présents Bernard Lacouture de "Familles rurales", Alain Janvier et Jean-Pierre Dumartin d'Indecosa-CGT, deux militantes de l'association "les Petits ruisseaux" de Rivière, laquelle s'est jointe à l'action des sept associations qui siègent à la CCSPL du SYDEC. L' ADEIC, L' AFOC, la CNL, la CSF et L' UFC étaient excusées.

La délégation, composée des deux représentants d'Indecosa-CGT et de celui de "Familles rurales", a été reçue par le chef de cabinet du préfet pendant plus de 30 minutes. Les échanges ont été riches. Nous avons insisté sur la protection des aires de captage, sur la prévention et la nécessité d'une politique d'accompagnement par les pouvoirs publics pour un retour à une eau saine,



La journaliste de Sud-Ouest nous a interviewé devant la préfecture sur la pollution des captages d'eau et sur les pétitions.

non contaminée par des produits chimiques. Nous avons demandé que cessent les ponctions financières sur les agences de bassins, que "l'argent de l'eau reste à l'eau", qu'il serve à subventionner les plans de prévention et que les pollueurs soient les payeurs.

"Familles rurales" a souhaité que les associations de consommateurs soient des acteurs privilégiés dans les domaines qui touchent la gestion de l'eau. Nous avons souhaité qu'une réunion de travail soit organisée à partir des questions posées par les associations. Le représentant du préfet a répondu favorablement en proposant dans le courant de l'année une réunion avec ses services et l'ARS.

En conclusion, un premier contact a été établi avec un rapport de force non négligeable. A nous de le faire grandir avec l'apport des associations environnementales qui ont une expertise complémentaire. □

Jean-Pierre Dumartin, Alain Janvier, Bernard Lacouture

Associations Indecosa-CGT départementales, vos antennes :

Les actions que vous menez, les initiatives que vous organisez, vos activités sont à valoriser et à partager. Transmettez vos textes, programmes, informations, compte-rendus au secrétariat d'Indecosa-CGT national pour publication dans les pages Territoires du IN Magazine. Pensez à communiquer régulièrement vos calendriers (dates de vos CA, AG, formations...).

Le comité de rédaction

Ain : une AG en Bresse

De gauche à droite :
Claude Chanel,
Fabrice Canet,
Martine Sellier,
Jean-Raymond Murcia
Photo : Jean Molard



Journée riche et constructive, le 29 juin dernier, dans la toute proche campagne de Bourg-en-Bresse, pour l'Assemblée générale d'Indecosa 01. La cinquantaine – cinquante cinq précisément – de participants venue de l'Ain et des départements limitrophes a abondamment nourri les échanges. Ceux-ci ont beaucoup porté sur le

logement, un grand nombre de camarades s'inquiétant « des périls menaçant le logement social » : baisse des APL, insuffisance de la construction, danger sur l'Action logement...

Après que Claude Chanel et Jacques Gaillard aient rendu compte respectivement de l'activité et du bilan financier de l'association, Fabrice Canet, secrétaire général de l'UD et vice-président d'Indecosa 01 a lancé un débat sur le travail des consommateurs*. Martine Sellier, présidente d'Indecosa-CGT présente à cette assemblée, a souligné la pertinence du sujet qui rappelle que le salarié est aussi un consommateur et que la frontière entre salariat et consommation est fine. La matinée s'est terminée par un temps convivial à l'image de l'association et de ses membres. □

Michèle Berzosa

*Le sujet du débat sera traité plus largement dans le dossier du IN n° 181

La pérennité des CTRC menacée par le gouvernement

BAISSE DES SUBVENTIONS. Les CTRC sont un outil important de soutien technique aux associations de consommateurs dans les domaines de formation, de communication et juridique. La pérennité de ces outils est mise en question par l'Etat.

Ainsi, la loi de finances 2018 a été préparée sur la base d'une baisse de 40% des subventions aux CTRC ! ... pour finalement une baisse moindre, mais de 5% quand-même, après plusieurs années de baisse.

Une réunion de travail des mandatés Indecosa-CGT dans les CTRC s'est tenue à Montreuil le 17 mai. Elle a permis de mesurer le poids de ces questions de moyens pour agir. Presque tous y sont confrontés, et ont dû prendre des mesures d'économie de gestion difficiles (réductions de budgets d'actions, baisse des remboursements de déplacements, licenciement...). Prenant en compte le fait qu'à ce jour cinq CTRC ont une présidence Indecosa-CGT, il est apparu important que notre association puisse définir une position à défendre d'une seule voix. Des pistes de travail ont été arrêtées : - les informations obtenues dans le cadre du CE (Comité d'Évaluation) sont à partager avec tous les camarades Indecosa-CGT qui sont mandatés dans les CTRC - maintenir le principe d'une rencontre nationale avant la plénière avec l'INC - partager les documents concernant les CTRC sur le site Indecosa-CGT - mettre au point une intervention Indecosa-CGT en soutien aux CTRC.

Notre responsabilité accrue

Les CTRC entre eux élisent trois représentants au Comité d'évaluation (CE). Le CE est prévu par les textes comme organe dont la consultation par l'INC (Institut National de la Consommation) est obligatoire avant toute décision notamment budgétaire de répartition des subventions entre CTRC. Ces élections ont vu en 2018 la désignation de deux présidents Indecosa-CGT sur les trois membres, ce qui accroît nos responsabilités dans le suivi de ces questions.

C'est le CE qui a préparé une rencontre de tous les CTRC de France le 19 juin. Réunion importante puisque le 20

Prenant en compte le fait qu'à ce jour cinq CTRC ont une présidence Indecosa-CGT, il est apparu important que notre association puisse définir une position à défendre d'une seule voix.



se tenait une plénière en présence de l'INC et de la DGC-CRF (Ministère du budget, tutelle). Une note de synthèse avait été envoyée aux CTRC, leur proposant une position commune à défendre le 20.

La rencontre du 19 juin a permis d'acter un consensus sur beaucoup de points ; le Comité d'évaluation a été confirmé comme seul représentant des CTRC ; un accord également pour défendre l'idée auprès de l'INC d'un socle de subvention de 80% de l'année précédente, alors que l'INC voulait développer le lien entre subvention versée et réalisation d'objectifs ... fixés par l'INC ; réaffirmation de l'importance du bénévolat et de l'indépendance des associations (cf. ci-dessus, les associations doivent pouvoir choisir en toute indépendance les thématiques de leur action) ; enfin la demande forte d'une transparence financière, les états financiers n'ayant pas été présentés depuis plusieurs années.

Si l'INC s'est engagé à donner des éléments financiers au comité d'évaluation, Indecosa-CGT reste vigilant pour limiter les baisses de subventions

Continuer à se battre

Ceci a conduit à une intervention préalable à la réunion du 20 sur ces points. De ce fait, la réunion s'est déroulée dans un climat ouvert. Par exemple l'INC s'est engagé à donner les éléments financiers au CE dès sa prochaine réunion.

Attention toutefois, le contexte n'a pas changé ; l'INC continue, à travers le groupe de travail sur les critères de ventilation des subventions, la pression à la baisse des subventions allouées ; déjà les dotations aux CTRC baissent de 3,82% en 2018. Il a été clairement indiqué à la première réunion du groupe de travail qu'il convenait de raisonner à enveloppe globale stable à la baisse

Il s'agira de continuer de se battre pour faire reconnaître le rôle important de soutien des CTRC aux associations de terrain, intervenir auprès des parlementaires et autres élus. □

André Cheinet, président CTRC PACA, membre Comité d'Évaluation



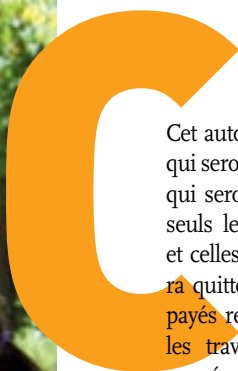
**QUAND « CONGÉS »
NE VEUT PAS DIRE**

« VACANCES »

Difficile combat que celui pour le droit aux vacances pour tous quand certains ont besoin d'un logement ou de biens vitaux.

Pourtant le départ en vacances n'est pas un luxe. Il relève tout à la fois d'une nécessité pour les personnes et de leur inclusion sociale.

Dossier réalisé par Michèle Berzosa



Cet automne encore, il y aura ceux qui seront partis en vacances et ceux qui seront restés, les familles dont seuls les enfants auront pu partir et celles dont aucun membre n'aura quitté le domicile. Si les congés payés représentent un acquis pour les travailleurs, le temps de ces congés est inégalement occupé. 22 millions de Français ne partent jamais en vacances. Même si la priorité des luttes pourrait donner l'avantage au droit au travail, au logement, à la santé, à l'éducation, le droit aux vacances est belle et bien réel et indispensable.

Ne pas partir, une exclusion

Il est rappelé par la Déclaration universelle des droits de l'homme, le traité de Lisbonne, et en France, par la loi de 1998 visant à lutter contre les exclusions. Mais il est finalement peu reconnu par les gouvernants. Les vacances sont nécessaires à tous, travailleurs, privés d'emploi et précaires, retraités, jeunes, familles monoparentales, personnes en situation de handicap... Tous, nous avons besoin de ce temps de coupure avec le quotidien.

Le temps des vacances est l'occasion de renforcer les liens familiaux, d'accéder à l'autonomie et à l'émancipation pour les jeunes, de prendre part à une vie collective autre que celle du travail, de s'épanouir personnellement. On y pense avant, on met au point un projet, on s'approprié ce moment choisi. Quand il est passé, on y pense encore, on profite des bienfaits qui se prolongent, on partage ses souvenirs. Comme deux tiers des Français, on est « parti en vacances » ! Cette possibilité est à la fois un acte de socialisation et une norme. Ne pas pouvoir partir, c'est subir une forme d'exclusion citoyenne, de déclassement social pouvant générer un sentiment violent d'injustice, de souffrance, de culpabilité ou d'échec. Privées des bienfaits des vacances, les personnes qui ne partent pas connaissent une double peine en se confrontant à la « fracture touristique ».

Le droit aux vacances, une revendication

Depuis de nombreuses années, des acteurs du tourisme social et solidaire et des associations ont pris la mesure de cette fracture. C'est ainsi que Ingrid Joigneaux*, chargée des vacances au sein du bureau national du Secours populaire, explique l'action de l'association (lire aussi page 12). « Aujourd'hui, en France, pourvoir à ses besoins de base est devenu un luxe pour beaucoup de gens. Alors partir pour se changer les idées, de nombreuses personnes accueillies par le SPF n'y pensent même pas. Certaines n'osent pas non plus nous confier leur envie de rompre les amarres, ne serait-ce que quelques jours. Grâce à leur implantation au plus près des besoins, les bénévoles du SPF se démènent pour permettre au travailleurs pauvres, aux familles monoparentales, aux retraités modestes, aux personnes porteuses de handicaps, aux enfants, aux ados de partir pour mieux se reconstruire. »

Le niveau de vie, un facteur discriminant

À la CGT, avec l'Ancav-tt (lire page 11), le droit aux vacances de qualité pour tous est une revendication assumée. Le syndicat préconise notamment de faire des comités d'entreprise et des organismes équivalents des acteurs décisifs et de permettre aux salariés des PME et TPE de bénéficier de droits et prérogatives spécifiques pour qu'ils ne soient pas les oubliés des vacances. La CGT réclame également que soient réaffirmées les missions de service public des caisses d'allocations familiales en faveur d'une politique ambitieuse d'aide aux vacances pour les familles et les enfants. Enfin plus largement, le niveau de vie des ménages restant le facteur le plus discriminant relativement aux vacances, la CGT revendique un système de financement des activités sociales équitable et un réseau de tourisme social dynamique au service du plus grand nombre. □

* in *Convergence* n°360, mai-juin 2018 →

L'inégalité des vacances en chiffres

22 millions de Français (presque un tiers de la population) ne partent jamais en vacances

dont :

50% des enfants de familles d'ouvriers

30% des personnes en situation de handicap

36% des 15 - 24 ans

Le taux de départ est de **40%** pour les personnes disposant de revenus inférieurs à **1 200 euros**, contre **86%** pour des revenus de **3 000 euros** et plus. Selon une étude du Credoc, **70%** des personnes qui se sentent très heureuses dans leur vie actuelle sont parties en vacances.

Le Chèque Vacances hier et aujourd'hui

61 % des personnes qui ne partent pas en vacances invoquent des raisons financières. Pour aider les plus fragiles, le principe d'une aide financière est né dès les années 30.

Dès l'été 1936, le gouvernement comprend que le droit aux congés payés doit s'accompagner d'un dispositif d'aide aux nouveaux vacanciers qui n'ont pas les moyens financiers de partir. Les « billets populaires » sont alors instaurés par Léo Lagrange, sous-secrétaire d'État aux sports et à l'organisation des loisirs sous le front populaire. Mais la nécessité d'une action plus large se fait sentir. Dans les années 70, la réflexion menée sur les moyens à mettre en œuvre pour permettre au plus grand nombre de partir en vacances aboutit à l'idée du « titre vacances ».

Promesse de campagne de François Mitterrand, l'Agence nationale pour les Chèques Vacances (ANCV) naît en 1982. La CGT est favorable à ce projet à deux conditions : que les employeurs abondent et que la démarche favorise les projets sociaux, sportifs et culturels. Les premiers Chèques-Vacances sont édités par la banque centrale des coopératives et des mutuelles (GMF) en 1983. Dès 1987 le Chèque-Vacances est généralisé pour la fonction publique sur l'ensemble du territoire national. En 2009, il touche les personnels des entre-

D.R.

prises de moins de cinquante salariés (avec 60 millions d'euros en volume d'émission en 2016). Le e-Chèque-Vacances apparaît en 2015 et permet de régler les prestations touristiques directement sur Internet.

Retrouver les fondements

Aujourd'hui, le titre est utilisé par 4,4 millions de personnes (soit, avec les membres des familles, 10 millions de bénéficiaires directs et indirects) pour régler l'hébergement (30% des usages), la restauration (30%), les voyages et transports (24%), les loisirs sportifs et de détente (12%) et les loisirs culturels

et de découverte (4%). Il représente 1,629 milliard d'euros de volume d'émission et est accepté par 202 000 professionnels du tourisme et des loisirs (soit 222 000 points d'acceptation). Avec ses excédents l'ANCV finance des actions de solidarité dédiées à l'accès aux vacances. Elle a ainsi soutenu le départ de 234 400 personnes en 2017.

Malgré son indéniable utilité, la CGT réclame que le Chèque-Vacances, aujourd'hui dévoyé, retrouve ses fondements, qu'il soit porteur des valeurs de l'éducation populaire chères au syndicat, et que les employeurs cessent de se désengager de son financement. □

Les colonies de vacances, un marché ?



En 2000, trois millions d'enfants français partaient en colonie de vacances dans 18 000 structures d'accueil. Aujourd'hui, seul un peu plus d'un million fréquente 10 000 structures. La baisse de fréquentation a été rapide, de même que la métamorphose sociologique des familles concernées. Plusieurs facteurs expliquent ce phénomène mis en évidence dans un rapport de 2016 sur l'efficacité du dispositif gouvernemental #GénérationCampColo rédigé par un groupe de chercheurs (rapport commandé puis refusé par le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports). Ce rapport souligne notamment la dichotomie d'un système avec, d'un côté, un marché privé qui propose des séjours haut de gamme « consommés » par des familles aisées et, d'un autre côté, des organismes à vocation sociale qui voient leur patrimoine immobilier périlclier - centres d'accueil municipaux revendus, établissements plus aux normes... - et leurs moyens manquer. Cet état de fait à pour conséquence un renoncement à certaines valeurs originelles des colonies comme la rencontre et la mixité sociale.

D'autres facteurs ont engendré ce déclin des colonies comme la séparation des couples et le « partage » des enfants durant les vacances, la baisse des revenus des ménages, ou encore la méfiance des parents à l'égard des organisateurs relativement à la sécurité des enfants.

« Si le tourisme social disparaissait, toute une frange de la population devrait renoncer aux vacances... »

Le tourisme social partage avec la CGT et d'autres organisations syndicales un grand nombre de valeurs. Il est aujourd'hui affaibli par le secteur marchand et, plus que jamais, doit être défendu. Entretien avec Alain Barbier, président de l'Ancav-tt*.

IN : Le droit aux vacances de qualité pour tous, est-ce vraiment une priorité quand on pense aux autres problèmes que rencontrent les travailleurs ?

Alain Barbier : Je peux comprendre que le droit aux vacances puisse paraître secondaire quand on se bat pour l'emploi, par exemple lors de fermetures d'usines. J'admets que certains d'entre nous priorisent les combats, mais la mobilisation pour le droit aux vacances doit être menée en parallèle. Partir de chez soi, se reposer, prendre le temps nécessaire pour sa vie de famille, renforcer les liens intergénérationnels, tout cela est une nécessité pour tous les travailleurs. Les bienfaits des vacances sont importants pour se refaire une force de travail mais aussi une force de lutte. La mobilisation, l'analyse, la réflexion nécessitent aussi que les camarades soient reposés.

IN : Quelles menaces pèsent aujourd'hui sur le tourisme social ?

A. B. : Le tourisme social est tout simplement menacé de disparition au profit du tourisme marchand. Un chiffre : 95 % des subventions allouées dans les CE pour les activités sociales et culturelles (ASC) va au tourisme marchand. Seul 5 % de cette manne de 14 milliards d'euros va au tourisme social ! Si le tourisme social disparaissait, toute une frange de la population devrait renoncer aux vacances... Notre volonté est de combattre cette société individualiste et consumériste en portant des valeurs émancipatrices et d'éducation populaire.

IN : Pourquoi les CE se tournent-ils vers l'offre privée ?

A. B. : Par méconnaissance et par manque de formation des élus. L'offre privée, commerciale, semble peut-être plus séduisante de prime abord. Ces acteurs cassent, par exemple, les prix sur certaines périodes, mais les augmentent durant les vacances scolaires. Ils sont capables de jouer sur les conditions de travail de leurs salariés pour baisser les prix de vente et faire plus de profit...

Bref, ils jouent le jeu de l'économie capitaliste. Le tourisme social n'est pas, quant à lui, un tourisme à bas coût. Il est porteur de valeurs éducatives et culturelles issues des revendications de la CGT. J'ajoute que notre activité est créatrice d'emploi en territoire et que, grâce à son maillage territorial, elle participe à l'économie locale, parfois même là où le secteur marchand ne s'implante pas. Et cela dans le respect des salariés.

IN : Un grand nombre de salariés ne sont pas concernés par les CE, COS et CASC. Par exemple ceux des petites entreprises. Comment l'Ancav-tt parvient-elle à les toucher ?

A. B. : Nous les touchons, d'une part, par le biais de la Carte Loisirs. La carte d'adhérent du réseau Ancav-tt permet de fédérer et mutualiser les avantages entre les CE, COS, CASC, Collectivités, et les salariés sans CE, les pri-

**Association nationale de coordination des activités de vacances des Comités d'entreprise, associations de tourisme social et autres collectivités, dite ANCAV Tourisme et Travail*



vés d'emploi et les retraités, sur l'ensemble du territoire. D'autre part, grâce à notre réseau de 21 associations, dans treize régions, qui développent leurs activités au plan local, départemental ou régional.

IN : Que représente le droit aux vacances à la CGT ? Quel rôle doit jouer l'Ancav-tt

A. B. : La CGT a engagé une profonde réflexion pour valoriser la place des activités sociales et culturelles dans sa démarche syndicale. Elle souhaite redimensionner l'outil que représente l'Ancav-tt et amplifier ses responsabilités. L'Ancav-tt fonctionne sur le même modèle depuis sa création en 1985. Dans un environnement social et économique transformé, marqué par la baisse des effectifs et des subventions, il est temps de repenser notre fonctionnement, de réfléchir autrement. Nous menons cette réflexion pour défendre nos valeurs et au nom du droit aux vacances, aux loisirs, à la culture et aux sports pour tous. □

.....
Pour en savoir plus : <http://www.ancavtt.com>
.....

« Les pouvoirs publics doivent prendre conscience de l'enjeu social »



Jean-Marie Rayepren

Entretien avec Houria Tareb, secrétaire nationale du Secours populaire français en charge de la santé.

IN : Le droit aux vacances est un combat fort du Secours populaire français. Mais est-ce réellement un droit ?

Houria Tareb : Bien sûr que c'est un droit ! Rappelons-nous que des personnes se sont battues pour ce droit. Aujourd'hui pour le SPF, faire partir en vacances des personnes dans la précarité, c'est aussi une question d'égalité.

IN : Que pourraient faire les pouvoirs publics pour vous aider ?

H. T. : Ils pourraient prendre conscience de l'enjeu social que représente le départ en vacances des familles, des

enfants... Quand ces personnes reviennent d'un séjour, elles sont transformées, elles sont plus fortes pour avancer dans la vie. Les vacances sont tout aussi importantes que se loger, se nourrir, elles ne sont pas secondaires et les gouvernants doivent le comprendre.

IN : Au-delà des bénéficiaires qu'en retirent les personnes, est-ce que faire partir des familles en vacances crée du lien social et de la cohésion ?

H. T. : C'est même ce que recherchent en priorité les adultes que nous aidons à partir. Ce sont souvent des personnes isolées qui ont dû couper les ponts faute de pouvoir, par exemple, recevoir ou retrouver des amis dans un café... Au SPF, on le constate notamment chez les seniors qui retrouvent des liens sociaux lors des séjours que nous organisons à leur intention. On a en général beaucoup de mal à les convaincre de partir – les vacances leur paraissent inimaginables, ils se les interdisent – mais quand ils reviennent, c'est extraordinaire ! Ils se sont fait des amis, forment un groupe soudés et certains deviennent même bénévoles du SPF.

IN : Qui sont les personnes qui bénéficient de vos actions ? Les profils sociologiques ont-ils évolué ces dernières années ?

H. T. : Parmi les familles, nous avons de plus en plus de jeunes couples avec enfants, dont un parent travaille et l'autre est à la recherche d'un emploi ou en formation. Ils ont trop peu de revenus et ne sont pas partis en vacances, parfois, depuis quinze ou vingt ans. Nous aidons aussi beaucoup de mamans seules avec leurs enfants et depuis cinq ou six ans, parce que nous menons des actions dans leur direction, des seniors. Beaucoup ne sont jamais partis en vacances.

IN : Avez-vous un témoignage qui vous vient en mémoire qui nous ferait comprendre à quel point les vacances sont importantes pour tous ?

H. T. : Je me souviens par exemple du bonheur d'une famille avec deux enfants d'environ huit et dix ans que nous avons fait partir à Gruissan, au bord de la mer. Ces personnes habitaient à cent kilomètres de là mais n'avaient jamais vu la mer.

Je me rappelle aussi d'un petit garçon qui a participé à la Journée des oubliés des vacances que nous organisons chaque année, en général au bord de la mer. Il vivait aux alentours de Toulouse et lui non plus n'avait jamais vu la mer. Quand il m'a dit que cette journée était ses «plus belles vacances au monde», c'était magique ! □

.....
Pour en savoir plus : www.secourspopulaire.fr

186 000 personnes sont parties grâce aux bénévoles du SPF en 2016



D.R.

Les semences paysannes enfin autorisées



AGRICULTURE. Pendant des millénaires, on n'a parlé que de semences ou de plants, toute semence étant "par nature" le résultat du travail des paysans. Au siècle dernier apparut la profession de semencier, et de pépiniériste. Aujourd'hui, si le geste premier du paysan est de faire sa semence, on peut dire qu'il n'y a quasiment plus de paysans ni de semences paysannes en Europe.

Si plus d'un cultivateur de céréales sur deux resème encore le grain récolté en revenant toutes les deux ou trois campagnes à l'achat de semences certifiées, une poignée seulement d'entre eux fait un véritable travail de sélection leur permettant de travailler de manière totalement autonome leurs propres variétés. Quant aux autres espèces, maïs, fourragères, légumes, arbres fruitiers, vignes... toutes leurs variétés viennent de la coopérative, du semencier ou du pépiniériste. Il s'en est suivi une extraordinaire érosion de la diversité des plantes cultivées au point qu'aujourd'hui quelques variétés de blés, très proches génétiquement les unes des autres, couvrent 80% de l'assolement annuel en blé, et que 80% des légumes cultivés il y a cinquante ans ont disparu.

Un certain nombre de paysans et d'amateurs, bio pour la plupart, ont décidé de produire eux-mêmes leurs semences ou plants afin de les adapter en permanence à leurs terroirs, à leurs pratiques culturales et à leurs besoins de qualité. Souvent à partir de variétés anciennes et/ou locales, mais en sachant aussi profiter de l'apport de la diversité de variétés exotiques, ils pratiquent des sélections massales ou de populations, conservatrices, amélioratrices ou évolutives.

Ces paysans et amateurs ne font ainsi que refaire ce que des milliers de générations de paysans ont fait depuis que l'agriculture existe. Ils se retrouvent dans l'illégalité parce que les semenciers industriels ont décidé de s'approprier le monopole de son utilisation : pour commercialiser ou même échanger à titre gratuit une semence ou un plant, la variété à laquelle ils appartiennent doit être inscrite au catalogue commun, à un coût inaccessible pour un paysan ou une association qui n'a pas vocation à l'amortir en

Malgré les difficultés, liées au lobby des semenciers industriels, des petits producteurs locaux tentent de produire eux-mêmes leurs semences ou plants pour proposer aux consommateurs une diversité de variétés anciennes.

revendant des centaines de milliers de graines (15000€ pour une céréale, 4000€ pour une potagère...).

De plus, pour être inscrite, une variété doit être homogène et stable, ce qui n'est pas le cas des variétés paysannes diversifiées et variables, et, pour les céréales, présenter des "avantages agronomiques" liés à une dépendance aux engrais chimiques que refusent les agricultures paysannes et biologiques.

Nouveau règlement européen sur l'agriculture bio

Les députés européens ont adopté, jeudi 19 avril 2018, un nouveau règlement européen sur l'agriculture bio. Une des mesures autorise la "reproduction végétale de matériel hétérogène biologique". Cette formule technique et nébuleuse signe la fin de "la mainmise des grands groupes semenciers", estime l'eurodéputé José Bové. Elle va permettre la commercialisation de semences traditionnelles et encourager les paysans bio à réutiliser leurs propres semences.

Amendement adopté en France

Le projet de loi "pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine et durable", issu des Etats généraux de l'alimentation, était en cours d'examen à l'Assemblée nationale. Le 28 mai 2018 un amendement déposé par certains députés, et visant à autoriser la vente libre, en dehors du carcan du "catalogue officiel", de variétés traditionnelles ou paysannes de semences, appartenant au domaine public et destinées à des utilisateurs non professionnels, a été adopté, par 47 voix pour et 30 voix contre. Cela malgré les avis défavorables du Rapporteur Jean-Baptiste Moreau et du Ministre Stéphane Travert.

Il s'agit à l'évidence d'une avancée majeure pour la sauvegarde de la biodiversité alimentaire et du patrimoine vivant et culturel de la France, dans un contexte où 90% des variétés traditionnellement utilisées par les paysans, à l'échelle de la planète, ne sont plus cultivées, et 75% d'entre elles ont déjà été irréversiblement perdues, selon la FAO. □

Christian Méchain

Sources : semencespaysannes.org / lobby-citoyen.fr / novethic.fr

À LIRE



Depuis les années 2000, le logement est devenu un sujet de préoccupation majeur pour les Français. La hausse des prix de l'immobilier, alimentée notamment par un déficit de constructions, rend difficile le choix d'un lieu d'habitat et plus encore l'accession à la propriété. Face à ces défis, les politiques du logement sont jugées trop peu visibles et pas assez efficaces. La complexité des politiques du logement mises en œuvre aujourd'hui est liée à la diversité des enjeux, parfois contradictoires, qui entourent toutes les questions sociales et politiques liées à l'habitat. Comment assurer le droit au logement tout en favorisant la mixité sociale ? Comment accompagner le développement de la propriété en stimulant l'économie du bâtiment, tout en préservant l'environnement et en minimisant l'étalement urbain ? La deuxième édition de cet ouvrage met ces politiques en perspective et en trace l'historique. Il en souligne la diversité, sans quitter un ton accessible et pédagogique propre à intéresser un large public.

L'auteur est professeur à l'École d'urbanisme de Paris (Université Paris-Est-Créteil – UPEC) et membre du laboratoire Lab'Urba. Urbaniste, il est spécialiste des marchés du logement et des politiques de l'habitat.

LES POLITIQUES DU LOGEMENT EN FRANCE

Jean-Claude Driant

La documentation française, 2015

À LIRE



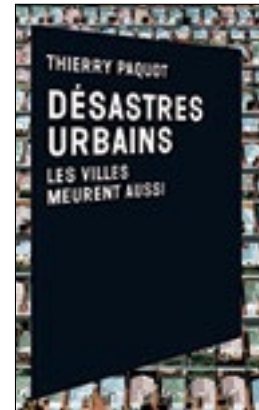
Le logement est au centre de la vie de chacun. Ses multiples dimensions – consommation, patrimoine, vie familiale et affective, relations de voisinage et de quartier – rendent son analyse difficile. L'importance de ses enjeux socioéconomiques a suscité un foisonnement des sources de données statistiques, publiques et privées. Exploiter la richesse des sources disponibles tout en visant leur cohérence est le principal enjeu actuel. Depuis quarante ans, l'enquête Logement est le pivot central du dispositif statistique sur le logement. Elle regorge de détails précieux et permet de développer des analyses dans le temps et d'évaluer les comportements au fil des générations. La statistique publique mobilise aussi, depuis une vingtaine d'années, des sources administratives : une de leurs forces est de fournir une information à un niveau territorial fin, qui permet de répondre à la demande croissante des acteurs locaux. Les différents services qui composent le dispositif statistique public sur le logement en couvrent de très nombreux aspects : construction, habitat, conditions de vie, politique sociale, politique de la ville, politique de l'immigration, etc. C'est cette richesse d'informations et d'acteurs que cet ouvrage propose de restituer.

LES CONDITIONS DU LOGEMENT EN FRANCE

INSEE édition 2017

A télécharger sur le site : www.insee.fr

À LIRE



Grands ensembles, centres commerciaux, gratte-ciel, et « grands projets » sont les principaux dispositifs qui accompagnent l'accélération de l'urbanisation dans le monde. Emblématiques de la société productiviste et construits au nom du « progrès » et de la « marche de l'histoire », ces désastres urbains n'ont en réalité comme seule fonction que de rentabiliser des territoires désincarnés et interconnectés. Cette enquête montre comment ils façonnent l'uniformisation des paysages urbains, amplifient les déséquilibres sociaux, économiques et écologiques et contribuent à l'enfermement et à l'assujettissement de leurs habitants. Sans compter qu'ils se combinent aujourd'hui aux catastrophes dites « naturelles » (ouragans, tsunamis, séismes, inondations...) pour créer une instabilité et une dangerosité sans équivalent historique. Ce livre combatif vise à fournir des outils critiques pour les contester et faire advenir dans un avenir proche des alternatives et des modes de vie ouverts et libérés...

Thierry Paquot, philosophe de l'urbain, participe depuis plus de trente ans aux débats sur la ville, l'architecture et l'urbanisation. Il dénonce dans ses écrits l'urbanisme de l'ère productiviste et propose des alter-architectures au nom de l'écologie existentielle.

**DÉSASTRES URBAINS
LES VILLES MEURENT AUSSI**

Thierry PAQUOT

Editions La Découverte, février 2015

Vacances : Quelles aides pour partir ?

FICHE PRATIQUE

Pour boucler un budget vacances, des organismes peuvent être sollicités. Les aides financières qu'ils allouent sont souvent calculées en fonction du quotient familial et dépendent de la situation personnelle.

Pour les salariés des entreprises importantes, le Comité d'entreprise (CE) est le premier organisme à qui s'adresser, les vacances et les loisirs se trouvant en général au premier plan de ses actions. Les Chèques-Vacances de l'Agence nationale pour les Chèques Vacances (ANCV) sont des titres de paiement, utilisables chez les professionnels du tourisme, auxquels les salariés peuvent prétendre. L'ANCV développe par ailleurs différents programmes pour favoriser le départ en vacances de différents publics. Pour les retraités, certaines caisses de retraite mènent des actions en faveur des vacances. Des communes et conseils généraux accordent des aides à des publics ciblés (enfants, familles en grande difficulté ...).

Les Caisses d'allocation familiales et la Mutualité sociale agricole soutiennent les familles allocataires et aident les enfants à partir en vacances. Notamment les dispositifs Vacaf, auxquels adhèrent certaines CAF, prévoient des aides aux vacances « Familles » ou « Enfants » en tiers payant.



Le seniors peuvent trouver de l'aide auprès des Centres locaux d'information et de coordination gérontologique (Clic) ainsi qu'auprès de l'ANCV dont le programme Seniors en vacances permet aux retraités de plus de 60 ans de bénéficier de séjours tout compris en village ou club de vacances partout en France.

Les personnes en situation de handicap sont éligibles aux aides déjà citées. Elles peuvent également avoir accès à des aides spécifiques. Pour cela, elles peuvent contacter leurs organismes de soutien au handicap habituels, et en priorité la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

Enfin, diverses associations comme le Secours populaire français aident les personnes à s'offrir quelques jours de répit en vacances. □

Michèle Berzosa

BULLETIN D'ABONNEMENT

INDIVIDUEL

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : E-mail :

Entreprise ou organisme :

COLLECTIF

Responsable de liste et du règlement collectif

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : E-mail :

Entreprise ou organisme :

■ Indiquer sur papier libre le nom et les coordonnées des destinataires

Au numéro : 5 €

Abonnement annuel : Formule papier 30 €

Formule numérique 30 €

Formule papier et numérique 35 €

Je règle par chèque à l'ordre de Indecosa-CGT

BULLETIN D'ADHÉSION

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone fixe :

Portable :

Courriel :

Entreprise ou organisme

J'adhère pour l'année 2018 30 euros

Je m'abonne à In magazine pour six numéros 30 euros

Date et signature

A retourner à IN magazine Case 1-1 263, rue de Paris 93516
Montreuil Cedex Tél. : 01 55 82 84 05 Fax : 01 48 18 84 82



Scannez et découvrez le site
d'INDECOSA-CGT



**Nous pouvons
déménager
en toute
sérénité.**

Ancien logement
toujours assuré
**30 JOURS
GRATUITS***

**Ce qui est essentiel pour nous, c'est de changer
de maison l'esprit tranquille.**

On a enfin trouvé la maison familiale idéale !
Avant de s'y installer, on fait quelques travaux d'aménagement.
Alors en attendant, on vit encore dans notre appartement.
Et grâce à notre contrat Assurance Habitation de la Macif,
nos deux logements sont tous les deux assurés.
C'est simple, économique et rassurant.

**Découvrez tous les avantages du contrat Habitation
en agence ou sur macif.fr**

Assurances
Banque
Santé
Essentiel pour moi



* Pour une résidence déjà assurée à la Macif, en cas de transfert de votre contrat d'assurance habitation Macif sur un nouveau logement, l'ancien reste assuré dans les mêmes conditions gratuitement dans la limite de 30 jours. Si la période de 30 jours s'avère insuffisante, il conviendra de souscrire un contrat Résidence Secondaire durant la période nécessaire. Les garanties sont accordées dans les conditions et limites fixées par le contrat souscrit.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied-de-Fond 79000 Niort. Intermédiaire en opérations de banque et services de paiement pour le compte exclusif de Socram Banque, n°ORIAS 13005670 (www.oriass.fr).